



TÉL. 03 88 74 40 05

FAX 03 88 74 28 75

mairie.westhouse@wanadoo.fr

20170004

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mai 2017

Sous la présidence de Claude WISSENMEYER, Maire

Secrétaire de séance : Joëlle SIEGRIST

Absentes excusées : Audrey KISTNER (procuration à Suzanne WENDLING) – Muriel GAUTIER (procuration à Claude WISSENMEYER)

Absent excusé : Éric FROMM

Le PV de la séance du 10 avril 2017 n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1/ VOIRIE-URBANISME

1-1 Travaux rue du 20 Novembre et Rue des Agriculteurs

Le Maire fait le point sur l'avancement des travaux de voirie Rue des Agriculteurs et Rue du 20 Novembre. Ce chantier a pris du retard mais les travaux seront achevés le 16 juin.

La Commission Voirie propose la pose d'un lampadaire supplémentaire rue du Stade pour un coût de 2064.30 euros HT. Le luminaire sera implanté sur le domaine public en limite de propriété entre le n° 252 rue des Agriculteurs et le 1A rue du Stade. Approuvé par 13 VOIX POUR et 1 ABSTENTION

1-2 Déclarations d'Intention d'Aliéner

Le Maire informe le conseil municipal de diverses déclarations d'intention d'aliéner parvenues en Mairie :

Vente de la propriété TASSERA Serge 235A, Impasse des Jardins à Melle POHL Julie

Vente de la propriété NAGENRANFT Christian 244 rue des Agriculteurs aux époux BURCKARD Gilles

Vente de terrain propriété de AN HAACK Esra et Dorothée, S.3-P.189/45,190/45,117,120 et 121 aux consorts KEITH Jean-Michel et RIOTTE Sophie

Vente de terrain propriété LERBS S.08-P.29 et 68/28 à SAS BC Transactions Immobiliers

Vente de terrain propriété SCHEEG S.08-P.2/2 et 4/3 à Mme DE FARIA DIAS Micheline

Vente de la propriété SPECHT 226 Petite Rue de l'Eglise aux époux KOCH Damien

Vente de la propriété TRUSSEL 3 rue des Vosges aux époux MANNINO Christian

Le conseil municipal approuve la décision du Maire de ne pas préempter.

1-3 Divers Urbanisme-Voirie

1-3-1 Emplacement réservé A11

Le conseil municipal décide l'acquisition partielle sur 3 mètres de large côté ouest de la parcelle n° 271 section 26, entre la rue de Valff et la rue des Vergers. Ce terrain est grevé d'une servitude de non aedificandi au profit de l'Electricité de Strasbourg et d'un emplacement réservé. Le prix de vente s'élève à 500 euros l'are. Un procès-verbal d'arpentage est en attente.

1-3-2 Collecte des ordures ménagères

Le SMICTOM informe que suite à l'arrêt de l'utilisation du véhicule spécialisé pour la collecte des rues étroites, l'arrêt des dessertes de l'Impasse du Presbytère et de l'Impasse des Jardins est programmé. Le SMICTOM contactera les usagers. Le conseil municipal déplore cette situation et demande à ce que des solutions acceptables soient proposées.

1-3-3 Parcelle n° 65 section 4

Le logement sis 145 rue du Maréchal Joffre est déclaré "impropre à l'habitation" par l'Agence Régionale de Santé. Le plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration grève cette parcelle d'un emplacement réservé. Le conseil municipal envisage l'acquisition de cette parcelle pour la réalisation d'un aménagement public.

1-3-4 Presbytère

Le Maire fait le point sur l'avenir du presbytère et de la parcelle n°1 section 5. Un échange de courrier avec l'évêché est présenté. Monsieur le Curé BURG demande "à ce que le rez de chaussée du bâtiment garde le statut de presbytère avec une salle de réunion et un studio que Melle BERNHARDT puisse habiter à titre gratuit ou pour un futur prêtre". Le Conseil de Fabrique "donne un avis favorable à la proposition que Melle BERNHARDT puisse être relogée après transformation dans un logement" lors de sa séance du 13 mars 2017. Le conseil municipal prend acte et décide que le financement d'éventuels travaux d'aménagement est conditionné par la mise en vente d'une partie du terrain. La Commission Voirie-Urbanisme est chargée d'étudier ce projet.

1-3-5 Plan Local d'Urbanisme

La réunion publique PLU du 16 mai 2017 a connu une bonne affluence. Le Maire rappelle que le PLU doit tenir compte des lois (ALUR, Grenelle...) et des règles qui lui sont supérieures (SCOTERS, SDAGE...) ainsi que des contraintes existant sur le territoire (zones inondables, ...)

Le POS est caduc depuis le 27 mars 2017 et le PLU ne remplacera le POS que début 2018 lorsqu'il sera approuvé. En attendant, les autorisations d'urbanisme sont soumises au Règlement National d'Urbanisme.

1-3-6 Périscolaire Intercommunale

Les travaux débuteront le 29 mai et le périscolaire sera opérationnel pour la rentrée 2017

2/ POINTS DIVERS

2-1 Ligne de Trésorerie

Afin de financer les travaux d'investissement dans l'attente du versement des subventions, vu la souplesse d'utilisation de ce type de financement et dans le cadre des délégations du conseil municipal au Maire, le conseil municipal approuve la décision de souscription d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne d'Alsace pour un montant de 50 000 euros pour un an au taux révisable de 0.90%

2-2 Eglise

Des devis pour des travaux de mise en conformité électrique de l'église sont en attente.

2-3 ONF

L'Office National des Forêts informe de la nomination de M. Laurent MESRINE, Technicien Forestier Territorial, au triage dont dépend WESTHOUSE, en remplacement de M. Baptiste SCHOENFELDER.

La Secrétaire :

Le Maire

